EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 26 juin 2006

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - MIIE MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS -

Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD

(pouvoir Melle MASLOUHI) - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)

Membres absents : M. DANIERE - M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Budget Supplémentaire de l'exercice 2006 - Décision modificative n°2 - Approbation

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission Plénière, expose :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget supplémentaire pour l'exercice en cours.

Ce budget a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, le budget supplémentaire, acte d'ajustement, constate l'ouverture de crédits complémentaires, non prévus au budget primitif.

Cette année, le budget supplémentaire général, qui englobe les crédits inscrits au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes du camping, de "La Vapeur", du stationnement, et de l'auditorium, s'élève à **38 686 453,32 €**, qui se répartissent ainsi :

* opérations réelles : 34 479 527,41 € (y compris les résultats reportés de l'exercice 2005),

*opérations d'ordre : 4 206 925,91 €.

Concernant les opérations d'ordre, je vous rappelle que celles-ci ne provoquent ni encaissement ni décaissement de trésorerie, mais qu'elles ont pour but de transférer des valeurs d'une section à une autre ou bien à l'intérieur de la section d'investissement (il s'agit dans ce cas d'opérations patrimoniales).

Les inscriptions budgétaires réelles, pour les deux sections (fonctionnement et investissement) hors résultats reportés de l'exercice 2005, sont les suivantes :

- * 9 408 037,01 € de dépenses et 2 076 560,00 € de recettes pour les propositions nouvelles,
- * 13 447 041,64 € de dépenses et 10 550 041,72 € de recettes pour les restes à réaliser de l'exercice 2005.

Les crédits nouveaux les plus importants s'élèvent à :

- * 2 213 852 € pour les subventions de fonctionnement attribuées aux associations et à la Caisse d'Allocations Familiales : ces crédits permettront d'honorer des dossiers en cours d'examen par vos commissions ou de répondre, dans les séances à venir, à des demandes nouvelles ;
- * 245 000 € et 258 163 € destinés à compléter les participations financières accordées d'une part, au Centre Communal d'Action Sociale et, d'autre part, à la Régie du Grand Théâtre ;
- * 726 118 € pour diverses prestations de services ;
- * 500 000 € inscrits en prévision de l'augmentation des taux d'intérêts ;
- * hors réductions de crédits demandées par les services, 1 043 373 € consacrés à des acquisitions immobilières (dont 300 000 € dans le cadre de l'aide au secteur locatif) et 3 135 979 € à des travaux nouveaux ou en cours de réalisation (déconstruction du collège Epirey construction du nouveau restaurant d'entreprise aménagement des places Granville et Grangier à titre d'exemple) ;
- * enfin, 930 000 € à la section d'investissement pour permettre l'attribution de subventions d'équipement, principalement au titre du logement social.

Le contenu des sections de fonctionnement et d'investissement du budget soumis à votre approbation se présente ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de fonctionnement corrigé de l'exercice 2005, affecté au budget supplémentaire 2006, est de 21 498 624,83 €.

Il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, soit 13 787 962,19 €.

Le solde, soit 7 710 662,64 € peut être utilisé pour des dépenses nouvelles et pour couvrir les restes à réaliser de fonctionnement.

Les propositions sont les suivantes :

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

Le montant total de la section de fonctionnement s'élève, en dépenses et en recettes à 7 792 202,64 €.

I - DEPENSES

Le montant des dépenses d'ordre est de 1 971 134,00 €.

<u>Chapitre 011</u> - Charges à caractère général 2 00 €			
dont :			
art. 6042	- Achats de prestations de services	726 118,01 €	
art. 60612	- Eclairage et gaz	107 000,00 €	
art. 60623	- Alimentationdont 188 000 € pour l'Unité Centrale de Production Alimentaire.	216 920,00 €	
art. 60628	- Petites fournitures	126 245,00 €	
art. 61558	- Entretien et réparations sur biens mobiliers	52 105,00 €	
art. 6156	- Maintenance dont 174 000 € pour le paiement de l'avance relative au futur contrat d'entretien des installations thermiques.	271 909,00 €	
art. 6184	- Versement à des organismes de formation	92 500,00 €	

art. 6228	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	96 500,00 €
	dont 50 000 € pour l'indemnisation des participants au dialogue compétitif relatif à la	
	gestion énergétique, la maintenance et la	
	rénovation des installations thermiques et aérauliques.	
art 6236	- Catalogues et imprimés	40 531 00 €

Le crédit attribué au budget primitif pour couvrir les honoraires médicaux dans le cadre des accidents du travail ainsi que la participation de la Ville au transport des agents par le réseau DIVIA doivent être inscrits au chapitre 012, ce qui nécessite un virement de crédit à partir du chapitre 011.

art. 6521 - Subventions d'équilibre aux budgets annexes..... - 26 703,00 €

dont:

- budget annexe du Stationnement : 97 000 €
- budget annexe de l'Auditorium : 123 703 €
 La baisse de la subvention au budget de l'Auditorium s'accompagne d'une augmentation de la subvention à la Régie du Grand Théâtre de 258 163 €.

Il s'avère nécessaire de majorer de 360 000 € la subvention d'équilibre de 6 137 320 € votée au budget primitif 2006, en raison d'une baisse du résultat excédentaire que le Crédit Municipal affecte au CCAS, et de charges nouvelles incompressibles (remise en état des locaux rue du Chapeau Rouge et augmentations tarifaires diverses).

De plus, la prévision de reversement du tiers du produit des concessions de cimetière a été ramenée de 120 000 € à 105 000 € (- 15 000 €) pour être en adéquation avec l'estimation des recettes perçues à ce titre par la Ville.

Cette somme s'ajoute aux crédits déjà ouverts au budget primitif 2006 sur cette nature comptable (soit 10 648 945 €).

Les ajustements les plus importants concernent les domaines d'intervention suivants :

affaires culturelles
 sports
 affaires sociales
 jeunesse
 urbanisme
 970 510 €,
 752 730 €,
 341 000 €,
 302 500 €,
 390 000 €.

Ce dernier crédit, qui concerne les subventions pour surcharge foncière attribuées aux bailleurs sociaux, fait en réalité l'objet d'un virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement, au chapitre des subventions d'équipement versées.

art. 67442 - Subvention aux régies dotées de la personnalité morale............ 258 163,00 €
 Il s'agit d'un complément d'attribution à la Régie du
 Grand Théâtre.

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à €	7 698 902,64		
Ce montant comprend les propositions nouvelles, comptabilisées à hauteur de − 11 760 € et l'excédent antérieur reporté, utilisé pour couvrir les dépenses nouvelles et les restes à réaliser de fonctionnement, comptabilisé au chapitre 002 pour 7 710 662,64 €.			
Le montant des recettes d'ordre est de 93 300,00 €.			
Les inscriptions notables sont les suivantes :			
Chapitre 70 - Produits des services	50 040,00 €		
Quelques recettes complémentaires sont prévues :			
* redevances des familles ayant accès au centre de loisirs des Bourroches (CER SNCF)	21 000,00 €		
* remboursement de frais par le CCAS et par la Régie de la Vapeur	34 450,00 €		
En revanche, une régularisation budgétaire à la baisse au titre du remboursement de taxes foncières dues à la Ville s'avère nécessaire (- 29 500 €).			
Chapitre 73 – Impôts et taxes	100 000,00 €		
Cette diminution correspond à une baisse prévisible des recettes de stationnement de surface en raison de l'intégration du parking du Conservatoire dans le budget annexe du Stationnement.			
Chapitre 74 - Dotations et participations	- 6 300,00 €		
Certaines participations en provenance de l'Etat, de la Région et de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, ont été annulées ou diminuées à hauteur de 35 300 €. En revanche, la dotation générale de décentralisation versée par l'Etat en faveur des services communaux d'hygiène et de santé est			
supérieure de 29 000 € à la prévision d'origine.			
	44 500,00 €		

B - SECTION d'INVESTISSEMENT

Cette section s'élève, en dépenses et en recettes, à 29 864 332,91 €.

I - DEPENSES

Les dépenses réelles s'inscrivent pour une somme de 3 829 031,00 € à laquelle il convient d'ajouter 12 598 134,63 € de restes à réaliser.

Le déficit antérieur reporté est par ailleurs comptabilisé à hauteur de 11 271 869,28 €.

Les dépenses d'ordre totalisent 2 165 298,00 €.

Les principales propositions nouvelles de dépenses d'équipement se décomposent ainsi :

En réalité, le total des frais d'études demandés s'élève à 522 736 €, mais certains crédits existants ont pu être réduits à hauteur de 101 307 €.

On citera, en dépenses nouvelles, les études préalables à la rénovation du musée des Beaux-Arts (200 000 €), à la requalification du parc municipal des sports (150 000 €) et à l'aménagement des places urbaines (32 000 €).

Par ailleurs, le crédit d'études relatif à la construction d'un bâtiment pour les réserves du musée des Beaux-Arts est réduit de 70 000 €.

art. 205 - Concessions, droits similaires, brevets......- 141 500,00 €
Les crédits prévus au budget primitif pour le nouveau progiciel de gestion du personnel (400 000 €) ne seront utilisés sur cette nature comptable qu'à hauteur de 258 500 €, le solde faisant l'objet de virements aux chapitres 21 (acquisition de matériel informatique) et 011 (frais de formation).

Ce total correspond essentiellement aux acquisitions suivantes :

art. 2111 - Acquisitions de terrains nus	. 50 000,00 €	
art. 2138 - Acquisitions de constructions	. 300 000,00€	
art. 2183 - Acquisitions de matériel de bureau et de matériel informatique dont 99 000 € nécessaires à la mise en oeuvre de la nouvelle application informatique de gestion du personnel.	. 120 100,00 €	
art. 2184 - Acquisitions de mobilier	. 122 900,00 €	
art. 2188 - Autres immobilisations corporelles	401 023,00€	
<u>Chapitre 23</u> - Travaux en cours€	. 1 597 079,00	
Les réductions de crédits proposées s'élèvent à 1 538 900 €.		
Elles concernent divers travaux prévus au budget primitif 2006 (piste d'athlétisme : - 336 000 € / sécurité et conformité de la cuisine du foyer des Bégonias : - 300 000 € / construction de l'accueil de la petite enfance Roosevelt : - 130 000 € / extension sur cour de la MJC des Bourroches : - 126 000 €). Il est également rappelé qu'un crédit de 287 832 € a été viré au chapitre 21, en vue de l'acquisition de matériel destiné à l'Unité Centrale de Production Alimentaire.		
Par ailleurs, des crédits nouveaux sont demandés sur ce chapitre à hauteur de 3 135 979 €.		
art. 2313 - Constructions €	1 881 279,00	
art. 2315 - Installations, matériel et outillages techniques		

930 000,00 €

Les inscriptions nouvelles concernent principalement :

les travau	x de déconstruction, notamment ceux du collège	Э
	n conformité de la cuisine de la crèche de la Fon	
d'Ouche		400 000,00 €
	ction du nouveau restaurant d'entreprise	·
	ement de la place Granville	
_	ement de la place Grangier	
_	vaux adaptatifs à l'Unité Centrale de Production	,
	re	139 000.00 €
	ement des secteurs cyclables	
	tion de la MJC Maladière	
	nisation des voies	·
	x de détection incendie au Palais des Ducs	·
	ement des sanitaires du camping	•
_	tion de la crèche Montchapet	
	on de la toiture et de la terrasse du Centre de	
	es Internationales et de Séjour	62 000 00 €
	sation des pôles de gardiennage des installation	
эропичев.		01 400,00 C
_ l'individua	alisation des compteurs d'eau et d'électricité au	
	anal	50 000,00 €
	e fourreaux de fibre optique	
	on de la toiture du stade Paul Doumer	
	vaux à la piscine de la Fontaine d'Ouche	,
	·	
_	ement de la plaine de jeu du stade des Poussots	5 41 500,00 C
_	ement des locaux de la nouvelle mairie annexe son d'Or	40,000,00,6
ue la TOIS	SUIT d OT	40 000,00 €
	u.c.	000 000 00 0

Les aides les plus importantes concernent :

 le subventionnement de la surcharge foncière (740 000 € dont 390 000 € en provenance de la section de fonctionnement),

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées.....

- la construction de la « Maison du Sud » (75 000€),
- l'acquisition de nouveaux locaux pour le Secours Populaire
 Français (35 000 €).

II -RECETTE S

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 951 197,00 € et les restes à réaliser à 10 082 041,72 €.

Le compte 1068 enregistre les excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme de 13 787 962,19 €.

Les recettes d'ordre sont comptabilisées à hauteur de 4 043 132,00 €.

Les principales recettes du budget supplémentaire sont inscrites aux chapitres suivants :

De nouvelles opérations ont été inscrites au budget supplémentaire (1 799 100 €) dont :

- habitat locatif cessions diverses (1 267 150 €),
- ventes d'actions de la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (457 500 €),
- cession d'une maison rue Pierre Boisson (53 750 €).

En revanche, d'autres cessions prévues au budget primitif sont reportées à une date ultérieure (- 175 115 €).

Cette somme correspond au remboursement, par l'Etat, de travaux effectués à la cité Dampierre.

C - OPERATIONS d'ORDRE

Il est rappelé que ces opérations n'entraînent pas de mouvements de trésorerie ; elles ont pour but d'assurer des transferts de valeur d'un chapitre comptable à un autre.

On peut mentionner, à ce titre, l'intégration des frais d'études et d'insertion au chapitre des travaux en cours (1,474 M€), l'intégration à l'actif d'immobilisations léguées à la Ville ou acquises à l'euro symbolique (0,598 M€), une reprise sur provisions consécutive au règlement d'un contentieux lié à la construction de l'Auditorium (0,093 M€) et le virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (1,891 M€).

En ce qui concerne les budgets annexes, les propositions sont les suivantes :

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

A la clôture de l'exercice 2005, un déficit de fonctionnement de 306 € et un excédent d'investissement de même montant ont été constatés.

Seul un virement de crédit de 300 € a été réalisé du chapitre 23 au chapitre 21 pour couvrir l'acquisition de matériel destiné au port de plaisance.

BUDGET ANNEXE DE LA VAPEUR

Les écritures d'affectation du résultat 2005 qui avaient été prévues sur ce budget annexe ont été réintégrées au budget principal.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Le montant de la section de fonctionnement est de 97 000,00 €, celui de la section d'investissement, qui comprend 446 781,84 € de reports de dépenses et 446 000,00 € de reports de recettes, totalise 510 062,10 €.

L'excédent budgétaire de l'exercice 2005, affecté intégralement à la couverture du déficit d'investissement 2005 et au solde des restes à réaliser, s'élève à 6 262,10 €.

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES			
Il s'agit de charges à caractère général, dont :			
loyer du parking Trémouille	31 150,00 €		
- impôts fonciers	10 000,00€		
reconstruction de la façade du bâtiment Davoine	8 000,00 €		
- services bancaires	- 5 000,00 €		
- annonces et panneaux	- 3 000,00 €		
RECETTES REELLES	97 000,00 €		

La participation du budget principal équilibre les dépenses totales de ce budget annexe.

B - SECTION d'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES REELLES</u>	56 000,00 €		
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles Il s'agit d'une diminution du crédit d'études relatif à la création du	- 25 000,00 €		
parking Berlier.			
<u>Chapitre 23</u> – Travaux en cours	81 000,00 €		
<u>Chapitre 23</u> – Travaux en cours – Parking Condorcet – reprise de l'étanchéité et agrandissement d'un local	81 000,00 € 58 000,00 €		
	•		

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à − 52 877,00 €. La section d'investissement, qui comprend 22 939,54 € de reports de dépenses et 22 000,00 € de reports de recettes, totalise 521 073,61 €.

L'excédent budgétaire de l'exercice 2005, affecté à la couverture du déficit d'investissement et au solde des restes à réaliser, s'élève à 393 073,61 €.

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

D	EPENSES REELLES	- 65 877,00 €
<u>C</u>	hapitre 011 – Charges à caractère général	- 38 159,00 €
do	ont:	
_	frais d'actes et de contentieux	18 400,00 €
_	réceptions	10 456,00 €
_	gaz	8 600,00 €
_	achat de prestations de services	- 42 335,00 €
_	maintenance	- 10 998,00 €
_	locations de matériel et d'instruments de musique	- 8 654,00 €
_	achat licence IV (virement du crédit en section d'investissement)	- 13 000,00 €

<u>Chapitre 65</u> – Autres charges de gestion courante	- 9 718,00 €
dont:	
- droits d'auteur	- 9 521,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	- 18 000,00 €
RECETTES REELLES	- 52 877,00 €
	•
<u>Chapitre 70</u> – Produits des services, du domaine	67 223,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	- 120 100,00
€	
La baisse des dépenses de fonctionnement combinée à la hausse	
des recettes permet de réduire la participation du budget principal	
(montant HT).	

B - SECTION d'INVESTISSEMENT

106 000,00 €
13 000,00 €
93 000,00 €
93 000,00 €
1

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire général de l'exercice 2006 arrêté en dépenses et en recettes, dans les conditions suivantes :

En mouvements réels

. Budget principal		33 520 103,55 €
. Budget du Camping		306,09 €
. Budget de "La Vapeur"		- 45 340,94 €
. Budget du Stationnement		549 262,10 €
. Budget de l'Auditorium		455 196,61 €
	TOTAL	34 479 527,41 €

En mouvements budgétaires

. Budget principal		37 656 535,55 €
. Budget du Camping		0,00€
. Budget de "La Vapeur"		- 45 340,94 €
. Budget du Stationnement		607 062,10 €
. Budget de l'Auditorium		468 196,61 €
	TOTAL	38 686 453,32 €

2 – me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Rapport adopté à la majorité :

- 42 voix pour
- 10 voix contre
- 1 abstention.

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT